

Mauger, Nicolas
Les Hotteterre

LES

HOTTETERRE

CÉLÈBRES JOUEURS ET FACTEURS
DE FLUTES, HAUTBOIS, BASSONS ET MUSETTES
DES XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

NOUVELLES RECHERCHES

Par N. MAUGER, de la Couture-Boussey

Supplément à la brochure publiée en 1894 par ERNEST THOINAN



PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

—

1912

LES HOTTETERRE

NOUVELLES RECHERCHES

LES

HOTTETERRE

CÉLÈBRES JOUEURS ET FACTEURS

DE FLUTES, HAUTBOIS, BASSONS ET MUSETTES

DES XVIIe & XVIIIe SIÈCLES

NOUVELLES RECHERCHES

Par N. MAUGER, de la Couture-Boussey

Supplément à la brochure publiée en 1894 par ERNEST *THOINAN*



PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

1912


LIBRARY
JAN 16 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

EN MÉMOIRE

de Monsieur Ernest THOINAN

A Madame STRUBE,

sa nièce,

Hommage reconnaissant.

N. MAUGER.

Paris, le 3 juin 1911.

Monsieur Mauger,

J'ai lu avec grand intérêt votre monographie très consciencieuse et très détaillée de la famille Hotteterre. C'est une importante contribution à l'histoire de ces modestes et infatigables luthiers qui ont apporté à la facture instrumentale de si heureuses inventions et de si délicats perfectionnements. Vous avez ajouté le fruit de vos travaux personnels aux laborieuses études des Thoinan, des Constant Pierre et des autres érudits qui s'étaient adonnés à de semblables études. Je vous en félicite bien sincèrement, heureux d'attacher mon modeste témoignage à un ouvrage qui ne manquera pas d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la musique.

Recevez, etc.

René BRANCOUR,

Conservateur du Musée du Conservatoire national de musique et de déclamation.



AVANT-PROPOS

Lorsque le regretté M. Thoinan était, en 1893, près de publier son travail sur *Les Hotteterre et les Chéderille* (1), je lui communiquai quelques nouveaux documents dont je venais de faire la découverte, mais l'impression était terminée et M. Thoinan me fit la réponse suivante :

« Paris, le 14 décembre 1893.

« Mon cher Monsieur Mauger

« Votre lettre du 3 décembre est fort intéressante, mais il n'y a plus moyen de s'en servir. Vous trouverez encore bien des choses, mais je ne serai plus là pour publier un supplément. Ce sera à vous de le faire ; conservez donc tout ce que vous trouverez et, quand vous en aurez de quoi faire une brochure, vous le publierez en addition… »

Depuis cette époque j'ai, de temps en temps, poursuivi ces

(1) Librairie musicale Edmond Sagot. Paris, 18, rue Guénégaud, 1894, in-4°. Deux exemplaires de cette brochure se trouvent au musée communal de La Couture.

recherches, grâce à la bienveillance que m'ont accordée Me Roy, alors notaire à Anet ; Me Maucuit, notaire à Ivry-la-Bataille ; MM. Besnier, archiviste départemental de l'Eure, et Lecoq, chef de bureau à ces archives ; ainsi que Messieurs les maires et les secrétaires de mairies, enfin tous ceux à qui je me suis adressé. A tous je dois les plus vifs remerciements pour l'empressement qu'ils ont mis à me communiquer leurs anciennes minutes et pièces diverses, qu'il m'a été loisible de consulter et où j'ai recueilli de nombreuses notes. J'en ai réuni ci-après les plus intéressantes, fournies, pour la plupart, par les titres originaux.

La brochure de M. Thoinan sera souvent citée au cours de ce travail, qui a pour but de la compléter autant que possible, de rectifier, au besoin, certains points historiques et surtout généalogiques ignorés en 1893, et enfin d'ajouter de nouveaux noms à ceux déjà connus dans quelques branches de la famille Hotteterre.

Je regrette que M. Thoinan n'ait pas eu ces documents en 1893, pour les ajouter à ceux de sa précieuse brochure ; ils eussent été mieux présentés, mais j'espère que, devant les nombreuses difficultés de ce travail, le lecteur me sera indulgent.

Nicolas MAUGER.

La Couture-Boussey, mai 1912.





LES HOTTETERRE

I

RÉGIME DES ARTS ET MÉTIERS DANS LA BARONNIE D'IVRY

En 1579, Charles de Lorraine, baron d'Ivry, rendant aveu (1) au roi, s'exprime ainsi : « Item, nous appartient et avons droict de police par toutte la Barronnie, maitrisse de tous artz et mestier, visitation et correction des abbus commis aus dictz mestiers, sans que aulcun les puissent et lui soit loisible de exercer qu'il n'aye faict chef-d'œuvre et attesté capable et suffisant… »

Les plus anciennes pièces du baillage d'Ivry (2) parvenues aux archives de l'Eure remontent à 1657, et ces pièces, examinées depuis cette date jusqu'à 1670, ne contiennent rien sur la maîtrise des tourneurs en bois, tandis que, pour les autres métiers, boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, maçons, charpentiers, peigniers, etc., on voit que tous les maîtres jurés de ces métiers prêtaient serment entre les mains du bailli. Les fils de maîtres avaient le privilège d'être admis et

(1) Reproduit par M. Mauduit dans son *Histoire d'Ivry-la-Bataille*, Evreux, 1899, in-8, d'après les archives de la Seine-Inférieure.

(2) Archives de l'Eure, série B, partie non classée.

reçus à la maitrise sans être obligés de faire aucun chef-d'œuvre. Les ouvriers étaient dits *compagnons*.

En février 1666 (1), Jacques, fils de Jean Charpentier, maître peignier demeurant à Ivry, expose à M. le Bailli qu'en l'année 1647 son père l'avait présenté aux maîtres jurés appartenant soit à ce métier, soit à d'autres, pour être admis et reçu en la dite maîtrise. Ce à quoi ils avaient donné leur consentement, sans lui avoir demandé aucun chef-d'œuvre à faire, « à cause du privilège qu'ont les fils de maître comme lui, suivant l'escrit qu'ils en ont arrêté, cy représenté, en date du 10 mars au dit an, depuis lequel temps il avait payé le droit de bienvenue accoutumé ».

Antérieurement, et à cette époque, il y avait des peigniers dans tous les pays environnants, même quelques uns à La Couture.

Les tourneurs en bois, dont l'industrie universelle remonte à des temps reculés, ne figurent pas parmi toutes ces corporations ; je crois cependant devoir rapporter ici une explication qui m'a été donnée par feu M. Pierre-Michel Rousseau, décédé octogénaire en 1807, et dont les ancêtres étaient aussi une famille de tourneurs. Voici exactement ses paroles, qui corroborent ce que rapporte la tradition : « J'ai « toujours entendu dire par mon père et les anciens, que les tourneurs en bois de « La Couture avaient de la peine à gagner leur vie, qu'ils étaient malheureux ; « c'est alors que les Hauteterre, délaissant le tournage des objets communs, com- « mencèrent leur fabrication d'instruments, dans laquelle plusieurs gagnaient ce « qu'ils voulaient (2). »

Autrefois des marchands et des artisans qui ne savaient signer leur nom y suppléaient par le dessin d'un outil ou d'un produit de leur profession. En 1666-1700, Charles Rousseau, tourneur en bois, apposait pour signature le dessin d'un fuseau. Il est avéré que vers le milieu du XVIIIe siècle quelques tourneurs allaient sur les foires et marchés où ils vendaient tout ensemble des fuseaux, cannelles, musettes et hautbois à berger.

(1) Archives de l'Eure, série B, partie non classée.

(2) Il n'a pas dit si c'était avant ou après la bataille d'Ivry.

D'ailleurs, on voit dans les actes notariés qu'en 1670 il y avait à La Couture plusieurs tourneurs en bois, entre autres Pierre et Jean Latouche ; et jusqu'à ces derniers temps, tout proche de nous, dans deux hameaux voisins, Boussey et La Houssaye, trois frères Latouche tournaient encore des cannelles.

N'est-ce pas chez eux que s'était conservée l'industrie primitive des tourneurs de La Couture ?

II

LES PREMIERS HAUTETERRE

Si la tradition nous rapporte que c'est aux Buissons, dépendance de La Couture, que les Hauteterre, qui étaient alors tourneurs en bois, ont commencé à faire des instruments de musique, elle ne nous dit pas à quelle époque le premier de cette famille est venu s'y établir ; mais l'on est certain que plusieurs du nom vivaient, tant aux Buissons qu'à La Couture, pendant le cours du XVI[e] siècle, sinon auparavant. En effet les trois plus anciens registres de la confrérie de la Charité d'Ivry (1) comprenant les années 1571 à 1574 portent comme membres participants habitant la paroisse de La Couture :

1° Agnès, femme de Gillot Haulteterre,

2° Pierre Haulteterre,

3° Françoise, femme de Thomas Haulteterre.

Peut-être que, de cette dernière année 1574 à 1628, il existe encore quelques documents sur les Hauteterre, mais, faute de les connaître, on ne peut savoir quel était le degré de parenté existant entre les trois premiers ci-dessus nommés et Loys de Hautteterre, tourneur en bois, et Jehanne Gabriel sa femme. Ceux-ci, desquels est issue une nombreuse lignée de tourneurs d'instruments et de musiciens, nous sont connus par le contrat de mariage de l'un de leurs fils, Jean, avec Marguerite Delalande.

Le décès de Loys semble avoir eu lieu vers 1620 à 1625.

(1) Registres conservés à la mairie d'Ivry.

Tableau des Hauteterre nés de Loys et Jehanne Gabriel.

(L'astérisque * désigne les noms orthographiés d'après les signatures.)

1. Jean Hoteterre* l'aîné, marié à Marguerite Delalande.
2. Louis Hauteterre*, marié à Marie Mauger.
3. Nicolas Hautetere*, marié à Anne Mauger.
4. Pierre Hauteterre, décédé en 1665.
5. Louis Hauteterre* le jeune, marié à Marie Laubier.
6. Jean Hauteterre le jeune, décédé en 1669.
7. Louise Hauteterre, mariée à Nicolas Lasne, tuteur des enfants mineurs.
8. Marguerite Hauteterre, mariée à N... Cornet.

L'ordre de ce tableau généalogique n'est pas donné comme rigoureusement exact ; ce qu'il importe de remarquer, c'est que deux de ces frères ne sont désignés que par le seul et même prénom de Jean et deux autres par celui de Louis.

M. Thoinan et les auteurs qui ont essayé d'établir la généalogie de cette famille ont été trompés par cette circonstance, paraissant invraisemblable, que deux frères n'eussent porté qu'un seul et même prénom. Cependant, le fait s'est renouvelé plusieurs fois dans la famille ; il est prouvé d'une manière incontestable par des pièces authentiques, actes notariés et autres, et sera démontré par les divers extraits rapportés plus loin.

Jean Hoteterre et Marguerite Delalande.

EXTRAIT DE LEUR CONTRAT DE MARIAGE (1)

« Du 22e jour d'octobre 1628, devant midi, à Boncourt, maison de François Delalande.

« Furent présents en leurs personnes Jehan de Haulteterre, maistre tourneur en boys, demeurant à La Couture, fils naturel et légitime de deffunct Loys de Haulteterre, vivant aussi tourneur en boys demeurant au dict lieu de La Couture, et de Jehanne Gabriel, ses père et mère, majeur d'ans et jouissant de ses droictz, pour

(1) Extrait des minutes de Me Delabarre, tabellion à Anet, p. 271 et 272 de l'an 1628.

luy et en son nom, d'une part ; et Margueritte Delalande, aussi fille naturelle et légitime de François Delalande, maistre couvreur en ardoise, demeurant à Boncourt et de deffuncte Loïse Bonnet, ses père et mère, d'autre part ; lesquelles partyes estant assistées, assavoir : Ledit de Haulteterre de la dite Jehanne Gabriel, sa mère, de Nicollas Lasne, son frère en loy et cy-devant son tuteur... et de la part de la dite Delalande, assistée de François Delalande son père, de François Bonnet son ayeul, et de noble homme George Loret, garde marteau des foretz de cette principeauté d'Anet, baronnyes d'Ivry et Garennes et consierge du château du dit Anet ; ont promis et promettent, de ladvis et consentement des dessus dits leurs parents et amys, prendre l'un l'autre par foy et loy de mariage... etc.

Signé : « De lalande. « Jehan hauterre.
« F. Bonnet. « Lorret.
« Delalande. « Delabarre. »

Remarquons que la signature de Jehan commence ici par *hau* mais ensuite toutes les signatures de ce personnage que j'ai rencontrées sont orthographiées *hoteterre* exactement comme celle qui est reproduite à la page 18 de la brochure de M. Thoinan. Aucune n'est écrite *Hotteterre*.

Jean, qui est qualifié maître tourneur, avait-il travaillé à Paris avant son mariage ? En 1632 un acte est passé en son nom avec la famille Delalande. Il est absent et représenté par un mandataire et le 12 juin 1636, étant présent, il se dit « demeurant à Paris (1) ».

C'est vers 1650 que Jean prit rang dans la musique du Roy dite la Grande Ecurie, où il jouait le dessus dans la petite bande des Hautbois et Musettes du Poitou, mais les livrets des ballets dansés à la Cour ne donnant pas toujours les noms des instrumentistes qui y jouèrent, ce n'est qu'en 1657 que son nom y est cité pour la première fois. Il y figure ensuite pendant une dizaine d'années. L'État de la Cour de 1668 ne le cite plus et on voit alors que c'est son fils Martin qui lui avait succédé dans son emploi de dessus de hautbois (Thoinan, p. 22). Habile facteur,

(1) Minutes de Me Delabarre, tabellion à Anet.

Jean I perfectionna le bourdon de la musette, pièce compliquée dont une imitation se trouve au musée de La Couture.

Le 17 avril 1664, « noble homme Jean de Hauteterre, bourgeois de Paris, l'un des quatre hautbois et joueur de musette du Roy », achète de Marin Coquon, marchand demeurant à Anet, « une maison, sise en la ville d'Evreux où pend pour enseigne L'ANCRE NOIRE en la paroisse Nostre-Dame de la Ronde, tenant d'un costé Pierre Bechet, d'austre costé André Richer, d'un bout la rue et d'autre bout plusieurs, etc. (1). »

Le 12 janvier 1671, Jean Hoteterre, officier du roi, baille à titre de loyer à Pierre Cousturier deux maisons et lieux, l'une assise au village de La Couture et l'autre au hameau des Buissons. Il se réserve une chambre, une boutique et autres pièces dans celle de La Couture (2).

Le 27 juillet 1681, aux Buissons, devant Daufresne, tabellion à Ivry, Jean, demeurant à Paris, rue Harley, paroisse Saint-Barthelemy, baille à titre de ferme à Jacques Noë : une maison sise à La Couture, avec cour, masure, écurie, grange et terres labourables, à la réserve d'une petite chambre destinée pour le père prédicateur qui vient prêcher en Avent et en Carême. Le sieur Hoteterre se réserve aussi « sa maison des Buissons avec un clos, enclos de fossés, étant devant la dite maison... Des bouts et côtés, triages et situations, le preneur s'en est tenu averti disant les bien connaître. »

Ces indications confirment que la famille Hotteterre habitait de longue date le hameau des Buissons, où leur demeure était proche de la forêt d'Ivry et d'une ancienne mare qui porte toujours le nom de *mare Hotteterre*. Cette maison, détruite depuis longtemps, est-elle la source de la tradition locale d'après laquelle les Hotteterre habitant les Buissons allaient jouer du hautbois au château d'Anet?

Le 20 août 1685, au Gravelot de la Chaussée (3), Jean Hoteterre assiste au

(1) Minutes d'Anet.

(2) Minutes d'Anet.

(3) La Chaussée d'Ivry, commune près d'Anet.

contrat de mariage de son neveu Nicolas Hotteterre *le jeune*, fils de Nicolas Hauteterre et de Anne Mauger (1).

Le 24 février 1680, Jean Hoteterre, officier du roi, demeurant à présent aux Buissons, achète de Jean Delalande, couvreur à Boncourt, une maison avec plusieurs bâtiments, située proche le puits de La Couture, bornée d'un côté la rue Pinart, d'autre côté les héritiers de Louis Hauteterre et des deux bouts les rues (2).

Le 20 juin 1680, Jean assiste au contrat de mariage de Jean Lasne, fils de Nicolas Lasne, *son neveu et son filleul*, et le 10 octobre suivant, il assiste au contrat de mariage d'entre François Lot, fils de défunt Gilles Lot et de Marguerite Lasne d'une part et Catherine Lot d'autre part. Le futur est assisté de... et de Jean Hoteterre, son oncle maternel (3).

Sur ces deux contrats, oncle est mis pour grand'oncle.

C'est la dernière année où se voit la signature de Jean *l'aîné*, lequel à ce moment résidait aux Buissons, puis les registres des années 1690 à 1692 manquent à l'état civil de La Couture ; il est très vraisemblable que le vieux facteur d'instruments et musicien du roi est décédé pendant cette période.

Louis Hauteterre et Marie Mauger

(page 32 de la brochure).

Ce Louis Hauteterre, qui portait le même prénom que son père, semble par cela même et aussi par la date du mariage de l'un de ses fils, avoir été l'aîné de la famille. C'est au contrat de mariage de Jean Buffet et de Marie Lasne (7 juin 1656) (4) qu'ils sont, avec Jean et Nicolas, dénommés comme étant tous les trois les frères de Louise Hauteterre, mère de la future. Fils, frère, père de tourneurs et musiciens, son domicile et sa profession nous sont démontrés par un acte duquel est extrait

(1) Minutes d'Anet.
(2) Minutes d'Ivry.
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

ce qui suit (1) : En 1654 Jean Baroche, demeurant à Epieds, cède en échange à Louis Hauteterre, *marchand*, demeurant à La Couture, une maison couverte de chaume, assise à La Couture bornée d'un côté Jean Rousseau, d'autre côté les représentants Martin de la Porte, d'un bout la friche et d'autre bout Charles Bourgeois. C'est la maison Hotteterre représentée dans la brochure de M. Thoinan (page 11), mais il est à remarquer qu'une ancienne boutique située au bord de la friche était détruite avant la prise de ce dessin.

Louis avait épousé Marie Mauger, celle-ci était décédée avant 1660 et Louis avant 1670.

Il signait : L Hauteterre

Nicolas Ier Hautetere et Anne Mauger

(page 32 de la brochure).

Nicolas Ier était aussi fils de Loys et de Jeanne Gabriel. Un acte du 27 juillet 1654 (2) le dit tourneur en bois demeurant à La Couture ; c'est vers 1659 qu'il s'en alla à Paris, où le fit venir son fils aîné qui y était avant lui, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite en 1693 (3) par Anne Mauger, sa veuve, déclaration dont on trouvera le texte plus loin. Leur fils aîné décéda en 1694, et, d'après l'âge de 57 ans porté sur l'acte de son décès, il serait né en 1637. S'il n'existait pas d'autre preuve, celle-ci suffirait pour prouver que Nicolas père n'était pas le fils de Jean et de Marguerite Delalande.

Le 26 juillet 1660, devant Guillaume Auger, tabellion à Ivry (4), Nicolas Hauteterre, tourneur en *buis* et Anne Mauger, demeurant à Paris rue des Arcis, cèdent en toute propriété à Nicolas leur fils, aussi tourneur en *buis*, demeurant rue des Arcis, une maison et ses dépendances ayant, par devant, les mares de la friche de La Couture, à la charge par leur fils d'acquitter et décharger ses père et

(1) Minutes d'Ivry.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

mère d'une rente due au trésor de l'église de La Couture. Le 1er août 1660, les trésoriers ont reconnu avoir reçu de Nicolas Hotteterre, fils Nicolas, la somme de 642 livres 17 sols, tant pour le principal que pour une année d'arrérages dus au trésor de l'église, de la fondation de Jacques Mauger, dont la dite Anne Mauger, sa nièce, était l'une des cinq héritières (1). Nicolas est mort en 1693; toutes ses signatures sont orthographiées Nicolas Hautetère, avec le paraphe placé entre le prénom et le nom ; celle de Boncourt donnée par M. Thoinan, page 22, est la seule qui soit orthographiée Hoteterre.

Pierre Hauteterre

(page 15 de la brochure).

C'est le Pierre Hauteterre que M. Thoinan a placé en tête de la biographie qu'il a écrite sur cette famille, avec la mention « ascendance inconnue », et dont il rapporte ainsi l'acte mortuaire extrait des registres de Saint-Sulpice : « Le dit jour (20 septembre 1665) convoi et enterrement de Pierre Obterre joueur d'instruments, etc. » M. Thoinan ajoute : « Nous sommes sans aucun indice permettant de faire la moindre conjecture raisonnable à l'égard de sa parenté avec les autres Hotteterre. »

Aujourd'hui un indice est découvert : n'est-ce pas ce même Pierre qui, le 27 septembre 1654 (2), assiste au contrat de mariage de Louis, fils de Louis Hauteterre et de Marie Mauger ? Dans ce contrat est écrit : « ... En présence de Pierre Hauteterre, son oncle du côté paternel », ce qui explique que Pierre avait aussi pour ascendants Loys et Jehanne Gabriel. C'est le seul acte où se voit le nom de Pierre (et il n'a pas signé).

Louis Hauteterre dit le jeune et Marie Laubier.

Louis Hauteterre dit *le jeune* est ainsi désigné dans l'acte de partage d'une succession où il était nommé expert. L'extrait suivant indique sa fraternité :

(1) Minutes d'Ivry.
(2) *Idem.*

Le 10 septembre 1657, Louise Cornet femme Engueren, demeurant à Caudebec près Elbeuf, vend à Jean Hoteterre, joueur de musette de Sa Majesté, demeurant rue Neuve-Saint-Louis paroisse Saint-Barthélemy à Paris, représenté par son frère Louis Hauteterre demeurant à la Couture, trois vergées de terre situées à la Couture, provenant de la succession de feue Marguerite Hauteterre, mère de la dite vendeuse. Louise Cornet était la nièce de l'acquéreur Jean, qui avait été nommé son tuteur en 1630. Louis le jeune est décédé vers 1665 (1).

Il signait :

Jean II Hauteterre dit le jeune.

(page 19 de la brochure).

Jean Hauteterre le jeune faisait partie de la bande des Grands hautbois de la Grande Ecurie, comme *Basse de Hautbois et Taille de Violon*, ainsi que le dit M. Thoinan (page 20). Il décéda en 1669. Je n'ai recueilli d'indications nouvelles le concernant que sur le livre de comptabilité des Trésoriers de l'église de La Couture (2) portant au chapitre des recettes de l'année 1668-1669 : « De Jean Haulterre pour le service de son frère... xx L. »

Enfin le brevet de musicien de la Grande Escurye accordé par le roi, le 15 mars 1669, à Jean, fils de Nicolas, désigne le nouveau titulaire comme étant retenu en la charge de hautbois et violon, vacante par la mort de Jean Hotteterre, *son oncle*. Si Jean le jeune eût été le fils de Jean Ier, l'ancien et le nouveau titulaire de la charge n'eussent été que cousins. Ces deux pièces démontrent clairement que Jean le jeune, son oncle, était le frère de Jean l'aîné et de Nicolas, père du nouveau titulaire. (*Aucune signature.*)

(1) Minutes d'Ivry.

(2) Registres de l'église communiqués par M. l'abbé E. Frétigny.

III

LES DESCENDANTS DE JEAN HOTETERRE L'AINÉ ET DE MARGUERITE DELALANDE

(page 22 de la brochure).

Martin Hotteterre et Marie Crespy, son épouse.

Martin Hotteterre, que M. Thoinan a trouvé mentionné pour la première fois en 1660, à la représentation de *Serse*, donnée pour les fêtes du mariage de Louis XIV, est désigné dans les actes notariés comme fils et héritier de Jean l'aîné, ainsi que le démontre l'extrait suivant :

Le 11 juillet 1664, Martin Hotteterre, l'un des quatre musettes du Roy, est représenté par son père, maître Jean Hoteterre, aussi des quatre musettes du Roy (1). Aucun acte ne contient le moindre indice donnant à penser que Jean Ier ait eu d'autres fils que Martin. Cependant, affirmer que Martin a été le seul fils de Jean, c'est contredire Borjon, l'amateur de musette, et les livrets des ballets dansés à la Cour, dans lesquels sont cités, parmi les exécutants, « Hotteterre le père et ses fils. » Maître facteur d'instruments de musique, Jean Ier, qui avait conquis la renommée, a-t-il voulu protéger son frère Jean II le jeune, et son neveu Nicolas, fils aîné de Nicolas, en les donnant comme étant aussi ses fils, pour les faire bénéficier du privilège que les corporations accordaient aux fils de maîtres et les aider à prendre rang dans la musique du Roy ? Ou bien Jean Ier les laissa-t-il se donner eux-mêmes pour ses fils ? Quelle qu'en ait été la cause, cela a encore contribué à propager l'erreur déjà commise par l'effet de la communauté du prénom, porté par deux frères, et à rendre si difficiles à distinguer les uns des autres ces hommes exerçant la même industrie artistique et ayant les mêmes charges à la cour.

Au chalumeau simple de la musette, Martin ajouta un second chalumeau avec six clefs pour faire les dièzes et les bémols. Un spécimen de ces chalumeaux fait partie de la collection du musée de La Couture.

(1) Minutes d'Anet.

En outre de ses talents comme facteur et professeur, on connaît de Martin deux compositions musicales dont l'une pour la Musette et l'autre pour les Hautbois (M. Thoinan, p. 26).

Le nom Hotteterre et la marque à l'Ancre.

« Je donne pouvoir à demoiselle Marie Crespy, mon épouse, de passer des baux, transiger, passer actes, donner quittances, faire venditions, achats selon ce qui se trouvera nécessaire... concernant les affaires que nous pouvons avoir au pays de Normandie, tant à Anet, Ezy, La Couture, Ivry et autres lieux. En foy de quoy j'ai signé le présent.

« Fait à Paris, le 24 avril 1696. »

Hotteterre

En vertu de cette procuration annexée à un acte passé au notariat d'Anet, Madame Martin Hotteterre vendit le 24 septembre 1696, à Nicolas le Mercier, une maison sise à Evreux, paroisse de Notre-Dame de la Ronde, où pendait autrefois pour enseigne L'ANCRE NOIRE. C'était la maison que Jean I[er] avait achetée de Marin Coquon en 1664.

Nous ne croyons pas nous tromper en trouvant dans cette enseigne de l'Ancre Noire l'origine de la marque Hotteterre accompagnée d'une ancre, qui se rencontre sur un certain nombre d'instruments.

Martin mourut en 1712.

LES HÉRITIERS DE MARTIN HOTTETERRE

(pages 36-37 de la brochure).

Jean V, Jacques dit le Romain et trois filles.

« Par devant les notaires à Paris soussignés furent présents sieur Jean Hotteterre, officier du Roy, demeurant à Paris, rue du Harlay, paroisse Saint-Barthélemy, demoiselle Louise-Marie Hotteterre, fille majeure, demeurant sus-dite rue et

paroisse, sieur Jacques Hotteterre, officier du Roy, demeurant rue Dauphine, paroisse Saint-André des Arts, demoiselles Marie-Anne et Louise Hotteterre, demeurantes à Paris sus-dite rue du Harlay, lesquels ont fait et constitué leur procureur général et spécial le sieur Pierre Lenfant, employé dans les fermes du Roy, auquel ils donnent pouvoir de pour eux et en leurs noms recevoir le remboursement du principal d'une rente de vingt une livres dix sols..... cédée à Jean Hotteterre par Henry de Bernieres par contrat passé à Paris le 9 juillet 1676... Cette rente appartenante aux sieurs et demoiselles constituants comme seuls héritiers du sieur Martin Hotteterre, officier du Roy, leur père, auquel elle appartenait comme *fils et héritier* du sieur *Jean* Hoteterre (1).

« Fait et passé à Paris, es études, l'an mil sept cent quatorze le 12 juillet. »

(Suivent les signatures.)

Voici celle de Jean V : J. Hotteterre

En 1717, Jean et Jacques Hotteterre frères font le franchissement d'une rente qu'ils payaient à la Confrérie de la Charité de La Couture. Ce doit être vers cette date qu'ils ont vendu leurs propriétés. Dès lors on ne voit plus leurs noms sur les actes, excepté sur les livres de la Charité au sujet de la somme qu'ils avaient versée à cette Confrérie pour être libérés de la rente sus-dite. Cette somme fut remise à deux emprunteurs dont l'un continua de payer sa part, tandis que l'autre, étant devenu insolvable, cessa de payer, de sorte qu'en 1738, les services religieux consentis par la Confrérie en acquit de cette rente furent réduits en proportion de ce qui avait cessé d'être payé.

Jean V, nommé Hautbois et Musette du Poitou en 1699 par un brevet de survivance, ne devint titulaire de cette charge, comme le dit M. Thoinan, qu'en 1712 après la mort de son père.

Je n'ai pas découvert d'autres documents sur cette branche ni sur ses descendants, et ces notes n'étant qu'un supplément, je ne peux qu'inviter le lecteur à se

(1) Minutes d'Ivry.

reporter aux pages 30 à 44 de la brochure de M. Thoinan, où est supérieurement traitée la biographie du plus célèbre des Hotteterre, *JACQUES dit LE ROMAIN*, de ses trois fils, Antoine-Jacques et Jean-Baptiste qui firent partie de la musique du roi et Jacques-Louis, avocat, puis des enfants de Jean-Baptiste dont le dernier mourut en 1789.

M. Thoinan a énuméré les œuvres musicales de Jacques le Romain et, entre autres, sa Méthode de flûte intitulée : *Principes de la flûte traversière ou flûte d'Allemagne, de la flûte à bec ou flûte douce et du hautbois*, qui a eu de nombreuses éditions. Un exemplaire de la première (1707) a été donné au musée de La Couture par M. Boursier fils, d'Ezy.

M. César Snoeck, de Gand, possédait dans sa riche collection un exemplaire du modèle de la flûte dont se servait Jacques. Il voulut bien, par l'entremise de M. Thoinan, nous communiquer cette flûte, marquée « Hotteterre » avec l'ancre. Elle a été reproduite pour le même musée.

La « National Gallery » de Londres possède, sous le nº 2081 de son catalogue, un tableau peint par Hyacinthe Rigaud, l'illustre portraitiste, représentant des musiciens de la cour de France, groupés près d'une table sur laquelle se trouve un livre de musique. Il y a trois flûtistes, Michel de la Barre, l'auteur du volume de musique, Jacques et Jean Hoteterre et un joueur de basse de viole, Antoine Forqueray (1).

IV

LES FILS DE LOUIS HAUTETERRE (L'AINÉ) ET DE MARIE MAUGER, ET LEUR DESCENDANCE

Ils étaient trois frères : 1º Louis Hauteterre (aîné), marié avec Marie Toutain, décédé avant 1691 ; 2º Jean IV, hautbois du roi (page 32 de la brochure), décédé en 1732 ; 3º Louis, le jeune, tourneur, marié avec Marie Francard, décédé en 1692.

(1) Communication de M. le vicomte de La Laurencie à la séance de la Société internationale de musique du 22 février 1908, citée dans : *Musiciens d'autrefois. Les Forqueray et leurs descendants*, Paris, L. Fournier, 1911, in-8.

1° Louis. — Le contrat de mariage de Louis et de Marie Toutain fut passé le 27 septembre 1654 (1) en présence de discrète personne Mre Pierre Noë (2), curé de La Couture, cousin... et de *Pierre Hauteterre, oncle du côté paternel*. Louis le père donne à son fils une maison ayant appartenu à Pierre Hauteterre. Il est très vraisemblable que c'est ce même Pierre qui était joueur d'instruments et est décédé à Paris en 1665. Orthographe de la signature :

Louis hautterre.

De ce mariage de Louis avec Marie Toutain est née vers 1666 Marguerite dont parle M. Thoinan (page 36). Louis était décédé lorsque Marguerite se maria avec Jacques Chevart le 3 juillet 1691 (3) et sur leur contrat de mariage, passé le 13e jour de mars précédent, par devant Me Claude Coricon, tabellion à Anet, Marguerite, *fille de défunt Louis* Hauteterre, était assistée de Louis Hauteterre son *oncle* et son parrain, de Pierre Noë, son cousin germain. (C'était encore le même prénom commun aux deux frères.)

Marguerite hérita pour un tiers de Jean IV, son oncle, mort en 1732. Elle mourut en 1736. Elle avait institué pour son exécuteur testamentaire Jacques Chedeville (frère des musiciens), son filleul et cousin. Celui-ci, après avoir acquitté deux legs, dont l'un à l'église de La Couture, remit cette succession aux enfants de Philippe Hotteterre. (*Papiers de famille.*)

2° Jean IV. — Jean IV, ainsi désigné par M. Thoinan, n'appartient pas, comme celui-ci le croyait, à une autre branche des Hotteterre. Fils de Louis, il était aussi le neveu de Jean Ier. Au rôle des sentences et amendes jugées et taxées aux plaids de la Seigneurie de La Couture, en 1683, est écrit (4) : « *Jean Haulteterre*

(1) Minutes d'Ivry.

(2) De la famille Noë, de Boussey.

(3) Etat civil d'Anet.

(4) Registre du rôle des sentences et amendes tenu par Philippe Deschamps, receveur aux Buissons et appartenant à J. Bobin.

le jeune fils de Louis : deffault, amende, sentence des rentes. » Tel était le cas du plus grand nombre des appelés, et, pour beaucoup, le permis de saisir était accordé au prévôt ou au sergent de la Seigneurie.

Il paraît, suivant quelques auteurs, que ce Jean Hotteterre le jeune, établi rue des Fossés-Saint-Germain, était bien l'un des *Maîtres pour le jeu et la fabrication des instruments de musique*. Né vers 1648, il est décédé à Paris en 1732. Je n'ai trouvé aucun autre document en dehors de ce qu'en a publié M. Thoinan (page 32), qui le cite comme jouant du hautbois et de la flûte dans les fêtes de la cour et enfin comme titulaire en 1683 de la place de Basse de hautbois du roi, après la mort de son cousin Jean, fils de Nicolas. (*Pas de signature.*)

3° Louis Hauteterre, *tourneur*, *et* Marie Francard. — Louis, le plus jeune de ces trois frères, ne portait, comme son frère aîné, que le seul et même prénom de Louis, ainsi que le prouve l'extrait suivant :

« Le 28 janvier 1673, ont été mariés Louis Hotteterre, fils de Louis et de Marie Mauger, et Marie Francard, fille de feu Philippe et de Marguerite Legoix. » (Etat civil de La Couture.)

Il signait : Louis hautterre

Cette façon d'orthographier son nom nous autorise à lui attribuer la flûte à bec ainsi signée sur ses trois tronçons (avec le nom *Hotteterre* sur le quatrième), que possédait M. Thoinan et qu'il a décrite et reproduite page 18 de sa brochure. Cette quinte de flûte à bec avait appartenu à M. Jean Lefebvre, ancien ouvrier luthier, mort en 1867. Peu de temps avant sa mort, il l'avait vendue, et elle fut ensuite rachetée par M. Thoinan ; c'est à sa bienveillance que nous devons d'avoir pu en faire une reproduction pour la collection du Musée communal de La Couture.

A son décès, survenu au commencement de 1692, Louis laissait six enfants mineurs dont la tutelle fut établie le 9 avril 1692. Les parents étaient : Marie Fran-

card, la veuve, mère des enfants; Jacques Chevart, neveu du défunt, *Nicolas Lasne, cousin germain du défunt...* et autres (1).

Comme nous l'avons vu précédemment page 15, Nicolas Lasne père avait été tuteur et frère en loy de Jean I[er], dont il avait épousé la sœur Louise Hauteterre, et c'est leur fils, Nicolas Lasne, qui figure ici comme cousin germain du défunt. Cela est encore une preuve qu'ils étaient tous les descendants de Loys et de Jeanne Gabriel. Le 13 avril 1693, Marie Francard, veuve de feu Louis Hotteterre, en son vivant tourneur, vend à Louis Hotteterre, hautbois du roi, deux pièces de terre faisant partie de celles que le conseil de tutelle a laissées à sa disposition pour nourrir et gouverner ses enfants jusqu'à leur majorité (2). De ces six enfants mineurs, on n'en revoit ensuite que deux, grâce à leurs mariages en 1705 et 1708, Catherine et Philippe (page 44 de la brochure).

Catherine, femme de Guillaume Angibout, vigneron à Rouvres, est décédée en septembre 1732, quelques mois après leur oncle Jean IV dont elle avait, avec son frère Philippe et leur cousine Marguerite veuve Chevart, été héritière pour chacun un tiers.

Philippe, né en 1681, se maria en 1708, à Anet, avec Anne Louise Narbonne (ou Nerbonne), exerça la profession de tourneur d'instruments de musique et décéda en 1736, laissant six enfants :

1° Philippe II Hotteterre, tourneur en buis (page 45 de la brochure); 2° Aimée; 3° Anne; 4° Marie-Françoise; 5° Louis, et 6° Nicolas.

1° Philippe II, né en 1714, exerça aussi la profession de tourneur. Il se maria, le 3 février 1738, avec Marie Lot, fille de Thomas Lot et de Noëlle Quérité, avec l'assistance de sa mère, de Louis et Nicolas, ses frères, d'une part, des père et mère de la future, de Martin Lot et Gilles Lot, ses frère et oncle, d'autre part (3). Thomas Lot, qui fut deux fois nommé juré comptable des facteurs d'instruments de musique de Paris, était aussi fils de Thomas et de Noëlle Quérité.

(1) Extrait des actes du baillage d'Ivry, aux Archives de l'Eure.
(2) Minutes d'Ivry.
(3) Etat civil de La Couture.

Philippe, devenu veuf, se remaria en 1740 avec Catherine Deschamps ; veuf une seconde fois (1750), il décéda en 1773, laissant trois filles nées de son second mariage : Marie-Catherine, femme Louis Croix, Marie-Anne, femme Etienne Danois, et Barbe, femme Michel Lhuillier.

Il signait :

Marie-Catherine Hotteterre, femme Croix, était ma bisaïeule ; elle est décédée en 1822 et c'est par une suite d'héritages en ligne directe que m'est venue la vieille maison Hotteterre où j'écris ces notes.

2° Aimée Hotteterre, mariée avec Nicolas Lemaitre, eut trois enfants : Nicolas, Jean et Marie. Marie Lemaitre se maria avec Thomas Hérouard. Celui-ci fut le premier, ou du moins l'un des premiers Hérouard qui furent facteurs d'instruments.

Nous retrouverons leur descendance dans l'acte de partage dont un extrait suit cette filiation.

3° Anne Hotteterre épousa un Carrière, de Garennes.

4° Marie-Françoise devint la femme de Jean Charles, d'Anet.

5° Louis Hotteterre (page 45 de la brochure) était né en 1717. Il fut aussi tourneur en buis, et il se maria en 1748 avec Marie-Anne Lot, fille de feu François et d'Anne Buquet. Marie-Anne Lot et leurs deux enfants moururent jeunes et Louis décéda le 16 décembre 1801. C'est avec lui que s'éteignit le nom de Hotteterre.

Il signait :

6° Nicolas Hotteterre naquit en 1720. Il assista au mariage de son frère Philippe en 1738 ; ensuite son nom ne paraît plus dans aucun acte ; il n'a pas signé avec ses frères l'acte de décès de leur mère en 1759. Est-ce lui qui a été le joueur de

clavecin de la rue du Jardinet appelé Obter? Il n'est pas encore possible de répondre affirmativement au point d'interrogation posé par M. Thoinan à la page 47 de sa brochure.

Il signait : nicolas hotteterre

Lots et partages faits le 28 Brumaire an VIII de la République Française.

« Entre la citoyenne Marie Lemaitre, veuve de Thomas Hérouard père, héritière pour moitié, et les citoyens Pierre Bence, cultivateur, demeurant à Neuville, comme curateur des enfants mineurs de feu Thomas Hérouard fils et de feue la citoyenne Marguerite Bence, son épouse en premières noces, Etienne Gazon fils cultivateur, commune de Mouëttes, au nom et comme ayant épousé Marie-Angélique Hérouard, héritiers pour chacun un quart dudit défunt Thomas Hérouard père. »

(Suit le partage des immeubles et du mobilier ; l'outillage et les instruments étaient aussi partagés en deux lots.)

Le premier lot comprenait (1) « trente-trois douzaines de flageolets ordinaires, six douzaines de tierces à bec, six douzaines de tailles, une douzaine et demie de hautbois, quarante-quatre douzaines de flageolets communs, cinq douzaines de petits flageolets en ré, cinq douzaines de flageolets en sol, huit octavins, douze flageolets à pompe, huit flageolets en ré garnis de corne, quatre quintes, quatre grands fifres, six galoubets avec *leur corps*, deux octaves en ébène et deux en bois de rose, quatre grands flageolets en ébène garnis en ivoire, et quatre à serins à pompe garnis en ivoire, quatorze douzaines d'anches de hautbois de berger, deux pointes de tour, deux douzaines de flûtes, une douzaine et demie de *perroquets*, trois douzaines et quatre flageolets en ébène garnis, huit en ré unis, deux douzaines et quatre flageolets en ébène garnis d'ivoire, une douzaine et demie d'*Ami la*, deux flûtes à trois corps garnies d'ivoire, sept douzaines d'octaves,

(1) Copie exacte du texte.

six flûtes garnies en corne à bec, sept douzaines et demie de grandes flûtes traversières, vingt-deux tierces, douze livres et demie d'ivoire, une douzaine et demie de clarinettes de hazard, un lot de corps de flûtes non assortis, quatre douzaines de fifres communs, quatre douzaines de hautes-contre non assorties, le tout estimé 600 francs.

« Vingt-cinq perces, deux ciseaux, une gouge, deux scies, deux égohines, trois limes neuves, une serpe, un étau, une paire de pinces, deux anneçons, deux fraises, cinq grêles, deux canifs, sept bouts de canne en cuivre estimés 45 fr. 95 cent... »

Cette pièce m'a été communiquée par M. Alfred Hérouard, l'un des descendants.

Par suite du décès prématuré de son fils, Thomas Hérouard le père a été le seul maître facteur d'instruments de cette branche des Hérouard.

V

LA VEUVE DE NICOLAS Ier HOTTETERRE ET LEURS DESCENDANTS

Le 22 juillet 1693, « Nicolas Hotteterre l'aîné, ordinaire de la Musique du Roi, demeurant à Versailles, Nicolas Hotteterre le jeune, officier du Roi, demeurant à Paris, rue d'Orléans paroisse Saint-Eustache, tant pour lui que comme porteur de procuration de Louis Hotteterre, aussi officier du Roi, demeurant à Paris, rue des Ecrivains (?) paroisse Saint-Jacques, passée devant Pasquier et son compagnon notaires au Châtelet de Paris le 20 de ce mois, fils et héritiers de feu honorable homme Nicolas Hautteterre, vivant bourgeois de Paris (1), se sont rendus, avec Me Daufresne, tabellion d'Ivry, au village de La Couture pour faire inventaire dans une maison appartenant audit défunt Hauteterre ».

Cet inventaire nous révèle, entre autres, quelques outils servant au métier du

(1) Il est souvent qualifié bourgeois de Paris.

défunt, des pièces de musette et du roseau pour les anches, ainsi qu'un contrat d'acquisition faite, pour chacun moitié, par le défunt et son fils aîné, d'une ferme assise à Boussey, consistant en maison et soixante-dix-huit acres de terre acquis pour dix-sept mille livres ; — un acte de donation du 5 juillet 1675 en faveur de Nicolas, Louis, Nicolas et Jean, fils du défunt ; — un acte passé le 2 juin 1683 devant Me Pasquier et son compagnon, notaires au Châtelet, par lequel Nicolas père confirme la donation faite en faveur de Nicolas, Louis et Nicolas (Jean étant alors décédé) ; — enfin divers titres de rentes montant à 457 livres.

Cet inventaire était le point de départ d'un procès entre les enfants et héritiers, car, moins de deux mois après, on trouve cette déclaration de la veuve de Nicolas :

« Le 19 septembre 1693, à Ivry, devant les tabellions... Anne Mauger, veuve de « Nicolas Hauteterre, vivant bourgeois de Paris, afin d'entretenir la paix dans sa « famille et contribuer à éteindre les procès qui sont entre ses enfants..., étant « obligée pour l'acquit de sa conscience de dire la vérité..., a par ces présentes « déclaré que les biens qu'ils avaient acquis procédaient aussi bien du travail de « leurs enfants que de leur père.

« Que, en premier lieu, Nicolas, leur frère aîné, qui était à Paris avant leur « père, gagnait sa vie à faire des instruments de musique et à montrer à en jouer...

« Il fit venir son père demeurer avec lui à Paris, et ensuite lad. comparante, où, « ayant travaillé conjointement avec leur fils, ils délibérèrent de marier Anne leur « fille, à présent femme de Me Claude Coricon (1), et lui auraient donné en mariage « plus que leurs autres enfants n'auraient pu lors espérer, ce qu'ils firent dans la « vue qu'ils gagneraient d'autres biens...

« Comme en effet, Nicolas leur fils aîné ayant travaillé quelques années et étant « sorti de chez son père, Louis, leur second fils, prit sa place et ensuite Nicolas, « leur troisième fils, et que ladite Mauger a reçu tous les deniers, tant des gages des « charges de leurs enfants que provenant des *opéra* et *écoliers* qu'ils enseignaient « et des instruments qu'ils vendaient, lesquels étaient par eux perfectionnés, étant

(1) Tabellion à Anet.

« certain que le défunt leur père ne savait les rendre justes, ainsi qu'il est notoire « à tous ceux qui l'ont connu ; de sorte que le même argent qui a été employé à « acquérir les biens provenait du travail et industrie desdits Nicolas, Louis et « Nicolas, leurs enfants, et que ledit défunt et ladite Mauger n'ont cru pouvoir se « dispenser en conscience de leur faire les donations qu'ils leur ont faites, ne « devant point se régler sur ce qu'ils avaient donné à leur dite fille, puisque, dans « l'équité, elle a reçu beaucoup plus qu'elle ne devait espérer desdits biens, ce que « lad. Mauger a affirmé, en son âme et conscience, par devant nous tabellions sus- « nommés et témoins être véritable, dont et de quoi elle a requis acte pour servir « et valloir à ses d. enfants, en temps et lieu, ce que de raison. Fait et passé, etc. »

En 1693, Anne Mauger se dit demeurant sur le quai Pelletier, paroisse Saint-Gervais-Saint-Protais, à l'enseigne de la Musette (1).

Le 5 août 1700, dame Anne Mauger, âgée d'environ 80 ans, a été inhumée dans l'église de La Couture (2).

Nicolas Hotteterre fils aîné.

Les notes précédentes établissent suffisamment que Nicolas fils aîné, qui était à Paris vers 1657, n'était pas le fils de Jean Ier. M. Thoinan avait un doute sur le nombre des *Nicolas* qui avaient participé comme musiciens dans les ballets du Roi. Mais, pas plus à La Couture qu'à Paris, nous n'avions rien découvert sur celui-ci. La déclaration qui précède prouve que le père et deux des fils ne portaient qu'un seul et même prénom, et que le fils aîné était établi le premier à Paris. Il est décédé quelques mois après son père.

Il résulte des déclarations mêmes de la mère que l'on a, jusqu'à ce jour, attribué à Nicolas père quelques mérites qui pourraient bien appartenir à son fils aîné, que M. Borjon et les livrets des ballets citent à tort comme étant un fils de Jean Ier.

(1) Minutes d'Ivry.

(2) Etat civil de La Couture.

A défaut de données précises, la confusion était inévitable. Les deux actes suivants contiennent de précieux renseignements :

1° *Extrait du registre des actes de décès de la ville de Versailles pour l'année 1694.*

« Nicolas Hautteterre (1), âgé d'environ cinquante-sept ans, ordinaire de la « musique du Roy, est décédé le dixième de mai mil-six-cent quatre-vingt-quatorze « et a été inhumé le treizième jour dans le cimetierre de cette paroisse Notre-« Dame de Versailles en présence de Louis Hautteterre, frère du défunt et de *Jean-« Noel Marchand*, gendre du deffunt.

(signé :) « L. Hautteterre. — Marchand. »

2° *Extrait du registre des actes de mariage de la ville de Versailles.*

Paroisse Notre-Dame (1698).

« L'an 1698 le 25e jour de juin... Ont été mariés Pierre Brechon, valet de « chambre de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de Toulouse, fils de « deffunt Jean Brechon, sénéchal de la ville de Lussac en Poitou et de damoiselle « Marie Chouart, d'une part ; l'époux...

« Et Marie-Madeleine Hotteterre, fille de feu Nicolas, ordinaire de la musique « et de Marie de Bauve, d'autre part ; l'épouse assistée de Guillaume Lutin, valet « de chambre de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc Dumaine, Antoine-« Edouard Desobiers, fourrier de la compagnie générale suisse de la garde du Roy, « Jean-Noël Marchand, ordinaire de la musique, Jacques Danican Philidor, aussi « ordinaire de la musique, et de plusieurs autres qui ont signé.

(*Suivent les signatures :*) « Brechon, Madeleine Hotteterre, Lutin, Desaubier, « Marchand, Jacques Danican Philidor, Gasse, Jeanne Lameron, Marie-Madeleine « des Stores (*ou* des Torres), Elizabet Hanicque.

« Le Pescheur, prêtre. »

Voici la signature de Nicolas fils aîné :

(1) Orthographe de l'acte.

Louis Hautteterre, second fils de Nicolas et de Anne Mauger.

(page 28 de la brochure).

« Louis joua de la flûte à la Cour en 1664 et l'année d'après fut nommé Hautbois de la Grande Ecurie. »

Ce qui en a été rapporté par M. Thoinan et les explications concernant son père et ses frères comprennent ce qu'il est intéressant de connaître sur Louis. En 1710, il demeurait rue des Marmousets. Dans un acte passé à Ivry en 1714, il est dit demeurant en ce lieu. Il possédait à Ivry une maison avec terre et prés acquis par sa mère.

Alors que ses frères signaient Hotteterre, il signait :

Louis Hautteterre

Nicolas Hotteterre, troisième fils de Nicolas et de Anne Mauger.

(page 30 de la brochure).

C'est lui que M. Thoinan appelle Nicolas II dit Colin. Comme son frère qui précède, « il entra dans la musique en 1666 ou 1667 et resta Hautbois du roi jusqu'à son décès (14 décembre 1727) ».

Le 20 août 1685, au Gravelot de la Chaussée, fut passé le contrat de mariage d'entre Nicolas Hotteterre le jeune, fils de Nicolas, bourgeois de Paris et d'Anne Mauger, d'une part ; et demoiselle Catherine, fille de Me François Chevalier, advocat, demeurant à Ivry, le futur assisté de ses père et mère, de Jean Hoteterre, son oncle et de Louis Hautteterre, son frère... (1)

(1) Minutes du tabellionage de la principauté d'Anet.

C'est encore une preuve de la filiation, telle que je la rétablis. En 1705, le 16 avril, Nicolas Hotteterre, hautbois de la Chambre du Roy, demeurant à Paris, rue des Fossés et paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, achète de Claude-Louis de Beauvais, écuyer, sieur de Lamaury : « Le fief de Serez... (1) dont le chef-mois est situé et assis en la paroisse de Serez... qui est un demi-fief de haubert à pleines armes... auquel il y a plusieurs rentes seigneuriales, tant en argent, deniers, grains, oiseaux et autres, suivant les aveux rendus par les vassaux, reliefs, treizièmes, confiscations, déshérence..., justice sur les hommes et vassaux, tels qu'à noble fief appartient ; plus une ferme assise en la paroisse de Serez, consistant en maison, bâtiments et masure, avec soixante-douze à quatre-vingts acres de terre... »

Je possède un reçu daté du 21 janvier 1718 et signé de Nicolas Hotteterre, demeurant rue Jean-Pain-Mollet, et de Charles Bridault de Gardinville, demeurant rue Culture-Sainte-Catherine, tous deux grands hautbois de la Chambre et Ecurie du Roi. Le fac-simile de cette signature a été donné par M. Thoinan, page 31.

Jean III Hotteterre, quatrième fils de Nicolas et de Anne Mauger.

(page 32 de la brochure).

M. Thoinan cite son brevet de musicien, mais sans en donner le texte. Le voici :

Archives nationales O[1] 13. f° 31 V°.

Retenue de Jean Hotteterre pour
l'un des douze haultbois de l'Escurie.

De par le Roy.

Grand escuyer de France et vous receveurs et controlleurs du faict et despence de nos escuryes, salut, l'expérience que s'est acquis à jouer des instruments de musique Jean Hotteterre, fils de Nicolas Hotteterre, l'un des douze haultbois et violons de nostre grande escurye, et l'affection particulière

(1) Minutes d'Ivry. Il s'agit en réalité du fief de L'Amaury à Serez.

qu'il tesmoigne pour nostre service Nous ayant faict résoudre de nous servir de luy, Nous, pour ces causes et la confiance que nous avons en sa fidellité, l'avons cejourd'hui retenu et retenons par ces présentes, signées de nostre main, en l'estat de basse de haultbois et taille de violon de nostre grande escurye vaccante par la mort de Jean Hotteterre, son oncle, dernier possesseur de la dicte charge, pour par ledit Hotteterre désormais l'exercer, en jouir et user aux honneurs, auctoritez, privilèges, franchises, libertez, gages, droicts, proffícts, revenus et esmolumens, etc., y appartenant, tels et semblables qu'en a jouy ou deub jouir ledit deffunct Jean Hotteterre et ce tant qu'il nous plaira. Mandons à chacun de vous ainsy qu'il appartiendra qu'après vous estre apparu des bonne vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dudit Hotteterre et de lui pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, vous ayez à faire enregistrer ces présentes ez registres et papiers de nos dictes escuryes, à le faire jouir et user de tout ce qu'elles contiennent plainement et paisiblement et à le faire obéir et entendre de tous ceux qu'il appartiendra es choses concernant cette charge. Mandons en outre aux trésoriers généraux de nos dictes escuryes que les dicts gages et droicts ils payent audit Hotteterre à l'advenir, par chacun an aux termes accoustumez, suivant les estats qui en seront par nous signez et arrestez, car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris soubs le scel de nostre secret le quinzième jour de mars mil six cent soixante-neuf,

(*signé :*) Louis.

Et plus bas Par le Roy,

Colbert.

Je n'ai vu aucune signature de Jean III ; ce n'est que sur les actes passés par ses père et mère que l'on trouve son nom. C'est à la suite de son décès, en 1683, que ses père et mère firent une fondation pieuse de quarante-neuf livres dix sols de rente en faveur de la confrérie de Charité de La Couture, « aux charges de faire dire et célébrer une messe basse tous les mercredis et à continuer à jamais à l'autel de Saint-Jean et Saint-Sébastien... de donner chaque année le Jeudi-Saint aux

pauvres les plus nécessiteux la somme de cinq livres... Ces messes seront dites à l'intention de défunt Jean Hotteterre, leur fils, et après le décès d'iceux testateurs à l'intention de l'un et l'autre avec les annonciations sous leurs noms... »

La donatrice désire être enterrée à la place où a été inhumé Jacques Mauger, laquelle place sera conservée pour ses enfants.

Les actes précédents expliquent très bien le rôle de Nicolas père et de ses quatre fils comme facteurs et musiciens. Les instruments où la marque HOTTETERRE est surmontée de la lettre N, surmontée elle-même d'une étoile à six branches, peuvent aussi bien être attribués au père qu'à ses deux fils du même prénom, l'aîné et le troisième. Quant à la marque HOTTETERRE surmontée de la lettre L, si elle appartient à l'un de ceux-ci, elle ne peut être attribuée qu'à Louis.

Des quatre fils de Nicolas et de Anne Mauger, il semble bien que seul Nicolas, l'aîné, a laissé deux filles, les dames Jean-Noël Marchand et Pierre Bréchon. La seconde, Marie-Madeleine, avait épousé Pierre Bréchon en 1698 et le 26 juin 1735 elle rendit l'aveu ci-après (1) pour deux maisons, quatre-vingt quatre acres vingt-six perches de terre :

« De vous Messire Louis Anisson, prêtre et docteur de la Maison et Société de Sorbonne et abbé commendataire de l'abbaye royalle Notre-Dame d'Ivry.

« Je, Marie-Madeleine Hotteterre, veuve de Pierre Brechon, demeurante à La Couture, tiens, confesse et avoue tenir de vous mon dit Seigneur, à cause de votre fief, terre et seigneurie de La Couture, les maisons et héritages qui suivent à moi echeues tant des successions de feu Nicolas Hotteterre mon père, Nicolas et Louis Hotteterre mes oncles, que d'acquisitions faites avec feu Pierre Brechon mon mari, de plusieurs particuliers :

« 1° Deux maisons, cour, grange, étables et jardins contenant trois vergées de terre ou environ, le tout entouré de murs, borné d. c. Antoine Drouard par sa

(1) Archives de l'Eure, H-416.

femme, d. c. moi dite avouante, d. b. le friche du dit lieu et d. b. moi, venu de Nicolas Hotteterre mon père et de Louis Hotteterre mon oncle.

« 2° Un clos sis derrière les mares du friche du dit lieu de La Couture, contenant deux acres, borné d. c. le friche du dit lieu, d. c. moi, d. b. le chemin de Garennes, d. b. les hoirs de François Lot et le chemin d'Epieds.

« 3° Un acre derrière le dit lieu d. c. moi, d. c. damoiselle Chevalier-Dupont, d. b. le chemin d'Epieds et d. b. le chemin de Garennes et moi, etc. (Cette première partie contient 158 pièces de terre.)

« Ensuite les héritages qui me sont échus de feu Nicolas Hotteterre mon oncle, lequel les avait acquis de Jean Hotteterre, son cousin. (Suivent 21 pièces de terre pour cette part.)

« Pour toutes lesquelles pièces d'héritages cy-dessus, je suis tenue faire et payer, par chacun an, au jour Saint-Remy, au prix de deux sols par acre ; de plus je suis tenue à relief, treizième, mets de mariage, ban de moulin, ban de pressoir, envers Mon dit Seigneur abbé à raison d'une mesure des seize au minot pour le moulin et de seize pots de cidre pour chacune queue de cidre pour le pressoir, avec droict de corvée de harnais aux trois saisons de l'année lorsque j'en aurai, le tout le cas arrivant, avec tous autres droicts et devoirs seigneuriaux, selon l'usage de la coutume de Normandie et de la dite Seigneurie.

« Présenté et affirmé véritable par la d. dame veuve du sieur Pierre Brechon devant nous François Drouyn, avocat et procureur fiscal au baillage d'Ivry, sénéchal de la dite seigneurie.

« Le vingt-six juin mil-sept cent trente cinq. »

Cet aveu ne concerne que les héritages situés sur La Couture. Le 22 février 1748, le corps de dame Marie-Madeleine Hotteterre a été inhumé dans l'église de La Couture en présence de Me Guillaume Brechon et du sieur Pierre-Henry Brechon, ses fils (1).

(1) Etat civil de La Couture.

En 1751, le 14 avril, a été baptisée Geneviève-Félicité-Rose Brechon, née du légitime mariage du sieur Guillaume Brechon et de Geneviève-Françoise Lemoine, demeurant en cette paroisse depuis un an (1). Son parrain Pierre-Henry Brechon, demeurant en la paroisse de Serez, sa marraine Marie-Jeanne-Madeleine Marchand, demeurant en cette paroisse.

En 1774, la demoiselle Rose Brechon se dit fille majeure demeurante à Paris. (Une ferme de Boussey était appelée *la Ferme à Brechon.*)

Les nos 2 et 3 de l'aveu susdit, les seuls dont j'ai relevé la désignation, font partie de la ferme appartenant à Monsieur Lot, de Paris.

Marie-Jeanne Marchand, fille de feu Jean-Noël Marchand, timbalier de la reine d'Espagne, et de dame Marie-Jeanne Desnoyers, se maria le 21 février 1757 avec Martin Buffet. Elle était assistée du sieur Pierre-Henry Brechon de l'Amaury, son cousin, et de son frère Denis-Sébastien Marchand ; elle décéda à l'âge de 74 ans, le 7 germinal an IV de la République (2).

VI

DESCENDANCE DE LOUIS HAUTETERRE LE JEUNE

Le 14 septembre 1671, fut célébré le mariage de Marie, fille de feu Louis Hauteterre et de Marie Laubier, avec Jean fils de Jean Deschamps, de la paroisse de La Couture. De ce mariage sont provenus deux enfants qui ont été baptisés : le 10 juin 1672 (Marie), et le 25 avril 1675 (Jean) ; le parrain de ce dernier était Jean Hoteterre l'aîné (3).

Le 20 août 1695, fut passé le contrat de mariage (4) d'entre Jean Deschamps, fils

(1) Etat civil de La Couture.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) Minutes d'Ivry.

de Jean, en son vivant laboureur, et de Marie Hauteterre, d'une part, et Magdeleine Délérablée, fille de Denis et de Louise Maulvaut. Leur mariage eut lieu le 14 novembre suivant, et ils eurent deux enfants :

1º En 1701, Magdeleine-Marguerite dont la marraine était Marguerite Hotteterre ;

2º En 1703, Thomas Deschamps, dont les parrain et marraine étaient Thomas Lot et Marie-Angélique Hotteterre, âgée d'environ 23 ans, fille de Me Martin Hotteterre, officier de la musique du Roy.

Le 16 février 1704, a été inhumé Jean Deschamps, âgé d'environ 30 ans.

Le 14 juin 1717, ont été mariés Claude Quérité, de la paroisse de Garennes, et Magdeleine-Marguerite Deschamps, fille de feu Jean et de Magdeleine Délérablée. Le 20 février 1740, mariage d'entre Thomas Deschamps, tourneur, fils de défunt Jean et de défunte Magdeleine Délérablée, d'une part; et Catherine Lot, fille de Thomas et de Noëlle Quérité, d'autre part. Etaient présents, du côté de l'épouse, ses père et mère et Philippe Hotteterre, son beau-frère, et, du côté de l'époux, Thomas Lesieur et Nicolas de Moëste, ses frère et beau-frère utérins, Louis Thibouville, cousin, Jean Deschamps et Jean Hérouard, témoins.

Catherine Lot, femme Deschamps, est décédée en 1752 laissant cinq enfants, dont un seul garçon nommé Jean, né en 1743.

Thomas Deschamps se remaria en 1756 avec Marie-Magdeleine Latouche, et il mourut en 1767.

Le 3 mars 1783, ont été mariés François Martin, tourneur, avec Marguerite, fille des deffunts Thomas Deschamps et Catherine Lot (1).

(1) Etat civil de La Couture.

VII

DESCENDANCE DE LOUISE HAUTETERRE ET NICOLAS LASNE

Louise Hauteterre avait épousé Nicolas Lasne. Le contrat de mariage de Jean I[er], en 1628, est le seul acte connu pour avoir été passé en présence de Nicolas Lasne. Sa profession n'y est pas indiquée, et il était décédé avant le mariage de leurs trois enfants nommés : Nicolas, Marie et Marguerite.

1° Nicolas Lasne fils. Il était marchand tourneur, marié avec Marie Adam ; ils eurent plusieurs enfants, dont je n'ai pu suivre exactement la descendance. La famille des Lasne était nombreuse aussi.

En 1681, Etienne Lasne, berger, et Pierre Lasne, tourneur, empruntèrent 63 livres au trésor de l'église de La Couture. En 1690, il y avait un Gilles Lasne, tourneur en bois, demeurant à Paris. Le dernier de ce nom à La Couture y est décédé il y a plus d'un siècle.

2° Marie Lasne. Le contrat de mariage de Jean Buffet, de la paroisse de Mouëttes, avec Marie, fille de défunt Nicolas Lasne, fut passé le 7 juin 1656 devant Guillaume Oger, tabellion à Ivry. La future était assistée de Louise Hauteterre, sa mère, de Nicolas Lasne, son frère, de Jean, Louis et Nicolas Hauteterre, frères de sa mère.

3° Marguerite Lasne. En 1668, année la plus ancienne où remontent les registres de l'état civil de La Couture, Marguerite Delalande est marraine de Gilles, fils de Gilles Lot et de Marguerite Lasne ; parmi les derniers descendants de ceux-ci, il y a eu Messieurs Louis Lot à Paris, Claude Lot et leur neveu Isidore Lot à La Couture, décédés tous trois depuis environ vingt-cinq ans.

VIII

ASCENDANCES INCONNUES

M. Thoinan cite encore :

Page 43, Jacques-Jean, basse de hautbois et taille de violon, de 1692 jusque vers 1705 et Jean VI dit le Jeune, de la bande des Grands Hautbois, de 1710 à 1720. De tous les actes notariés ou d'état civil que j'ai examinés, aucun ne contient le moindre renseignement sur la filiation de ces deux artistes.

Plusieurs des Hotteterre qui habitaient Paris sont morts sans que nous sachions qui ils avaient eu pour héritiers, tels que Pierre en 1665, Jean le jeune en 1669, et d'autres qui auraient pu survivre à leurs descendants directs et n'eurent pour héritiers que des neveux et nièces.

Page 46, mademoiselle Hotteterre.

Pas plus que pour les deux précédents, je n'ai découvert aucun document concernant cette artiste ; elle n'était pas originaire de La Couture. Si le nom Hotteterre, sous lequel elle était désignée en 1737, paraît indiquer qu'elle aurait été descendante de l'une des branches parties de La Couture, elle est, d'autre part, appelée Mlle de Hauteterre, puis Mme Levesque, dans les annonces des compositions musicales qu'elle publia en 1740, 1744 et 1768. M. Thoinan a dit : « La véritable orthographe du nom de nos musiciens est bien HOTTETERRE ». Il est très vrai que c'est ainsi qu'ils ont orthographié leur nom et leur marque sur leurs œuvres et instruments de musique, mais nous ignorions que les noms des plus anciens sont écrits HAULTETERRE.

Les frères de Jean Ier signaient Hauteterre, et Jean lui-même commença par *haut* la signature qu'il apposa en 1628 sur son contrat de mariage. Dans ce contrat Jean Ier et Loys son père sont appelés « de Haulteterre ». Cette même qualification a encore été employée dans quelques-uns des actes religieux qui constituaient, alors, l'état civil. Cela est-il dû à une confusion causée par le fait qu'une famille

« de Hauteterre » résidait à Dreux et aux environs ? Le *Réveil de Dreux*, publiant le 30 mai 1896 les noms des maires et adjoints qui ont administré cette ville depuis 1383, cite : Jean de Hauteterre en 1445, Pierre de Hauteterre en 1462, Thibault de Hauteterre en 1493 et Jean de Hauteterre en 1495. D'autre part M. Chassant, ancien bibliothécaire et conservateur du musée d'Evreux, m'avait affirmé que des Hauteterre avaient aussi habité Evreux, mais que le défaut de tables aux registres de l'état civil rendait les recherches trop difficiles. Du reste nous avons vu Martin Hauteterre vendre en 1696 la maison d'Evreux achetée en 1664, dont l'enseigne « l'Ancre Noire » fut vraisemblablement l'origine de la marque personnelle de quelques-uns de nos facteurs (1).

Peut-être, dans l'avenir, découvrira-t-on l'origine de l'artiste violoniste du XVIIIe siècle.

IX

LES CHÉDEVILLE

(pages 48 à 54 de la brochure).

La généalogie des frères Chédeville a été exactement rapportée par M. Thoinan, suivant les notes que je lui avais communiquées. Son travail biographique, très détaillé, est des plus intéressant à consulter.

Claude Coricon, tabellion à Anet, avait épousé Anne Hotteterre, fille de Nicolas et de Anne Mauger ; ils eurent plusieurs filles, et c'est l'une d'elles, nommée Anne, qui se maria à Anet, en 1691, avec Pierre Chédeville, de Serez. De ce mariage naquirent cinq garçons et trois filles :

1° Pierre, né en 1694 et décédé en 1725 ;

2° Esprit-Philippe, né en 1696, décédé après 1760 ;

(1) Dans l'analyse des Registres de l'ancien état civil de la paroisse Saint-Nicolas d'Evreux, que vient d'entreprendre M. Armand Bénet, archiviste-paléographe, on trouve à la date du 5 février 1691 « l'inhumation d'un petit enfant de M. de Hauteterre, âgé de 5 ans. » (Communication de M. E. Guillemare, d'Evreux, qui a bien voulu donner ses soins à l'impression du présent travail.)

3° Nicolas, né en 1705 et mort vers 1782.

Ces trois frères ont été facteurs d'instruments, Hautbois du roi, joueurs de musette à l'Opéra et professeurs. M. Thoinan donne le catalogue des œuvres musicales d'Esprit-Philippe et de Nicolas.

4° Jacques, né en 1698, fermier général et receveur de la terre seigneuriale de Dammartin ;

5° Louis, né en 1703, resta à Serez cultivateur et marchand de fer. Il était qualifié : seigneur de l'Amaury. Il épousa Marie-Anne Ferret qui lui donna quinze enfants, dont les noms et la descendance se trouvent en un tableau généalogique que possède M. Louis Chédeville, actuellement maire de la commune de Serez.

6°, 7° et 8°. Les trois filles se marièrent à Serez et rien n'indique que les demoiselles Chédeville, chanteuses ou danseuses de l'Opéra, dont parle M. Thoinan, puissent être rattachées d'une façon quelconque à cette famille.

CONCLUSION

Ainsi, sauf quelques lacunes sans importance, voilà expliquée et rétablie, par des documents authentiques incontestables, la généalogie de ces pionniers de la facture instrumentale à La Couture, de cette famille Hotteterre dont, pendant plusieurs siècles, le nom est inséparable de l'industrie locale. Avec M. Thoinan, nous avons vu ces hommes, tour à tour industriels, commerçants ou artistes, occuper toutes les situations, selon leurs aptitudes personnelles, depuis les modestes tourneurs en bois, les tourneurs facteurs, auteurs et joueurs d'instruments, jusqu'aux professeurs et compositeurs, membres distingués de la musique du Roy et de l'orchestre de l'Opéra. Après eux, cette industrie, aux développements de laquelle ils ont tant contribué, n'a cessé de faire des progrès considérables et les instruments de musique fabriqués à La Couture-Boussey sont, de plus en plus, avantageusement connus et recherchés du monde entier.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX. — A. CHAUVICOURT, IMPRIMEUR

Evreux. — A. Chauvicourt, imprimeur.